

# DÉLIBÉRATION

## Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D\_2024\_03\_05

Sur convocation en date du 21 mars 2024, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 27 mars 2024 à 18H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-Président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	DELARUE André
CORDIER Michel	PARRY Georges
DUCLOS Laurent	WEYL Aline
MARTIN Hubert	
SUPIE Sylvie	
VOVILIER Christian	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN

Madame Catherine PIVET donne procuration à Madame Sylvie SUPIÉ

Madame Jacqueline BRIAT-FRESSINET donne procuration à Monsieur Michel CORDIER

Madame Marie-Andrée PERROT donne procuration à Monsieur Christian VOVILIER

Absents :

Madame Émilie MONNET

Secrétaire de séance : Madame Béatrice CHATELAIN

Mise en ligne le :

### Vote du budget primitif 2024

Après approbation du compte administratif, du compte de gestion pour 2023, de l'affectation du résultat, Monsieur le Vice-président présente le budget pour l'exercice 2024.

Il expose à l'assemblée les conditions de préparation de ce budget primitif et résume les orientations générales.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L. 2311-2 à L. 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 28 février 2024,

- **CONSIDÉRANT** l'obligation de voter le budget primitif dès le début de l'exercice auquel il se rapporte,
- **CONSIDÉRANT** que les budgets sont votés par nature et par chapitre,

### BUDGET GÉNÉRAL

Les équilibres 2024 du budget général sont proposés comme suit :

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<b>Section de fonctionnement recettes par chapitre</b>		
74	Dotations, Subventions et particip.	80 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	24 887,31 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>104 887,31 €</b>

# DÉLIBÉRATION

## Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D\_2024\_03\_05

Section de fonctionnement dépenses par chapitre		
011	Charges à caractère général	60 850,00 €
65	Autres charges de gestion courante	43 837,31 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €
022	Dépenses imprévues	- €
023	Virement Section d'investissement	- €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>104 887,31 €</b>

La section de fonctionnement est équilibrée à **104 887,31 €**

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Section d'investissement dépenses par chapitre		
27	Autres immo financières	2 500,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>2 500,00 €</b>
Section d'investissement Recettes par chapitre		
001	Excédent d'investissement reporté	1 810,43 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
27	Autres immo financières	689,57 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>2 500,00 €</b>

La section d'investissement est équilibrée à **2 500,00 €**

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section fonctionnement	104 887,31 €	104 887,31 €
Total de la section investissement	2 500,00 €	2 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>107 387,31 €</b>	<b>107 387,31 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,  
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires, tenu lors de la séance du Conseil d'administration du 28 février 2024,

**9 voix pour, 2 abstentions.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Après avoir pris connaissance du dossier,

**DÉCIDE DE VOTER** le budget primitif 2024 du Budget Général, y compris les subventions et participations,

**DONNE POUVOIR** à Madame la Présidente pour l'exécution de la présente délibération.

# DÉLIBÉRATION

## Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D\_2024\_03\_05

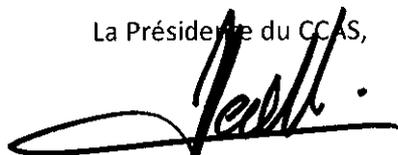
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

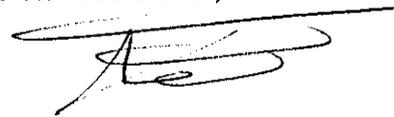
PÉRONNAS, LE 27 mars 2024

La Présidente du CCAS,



Hélène CÉDILEAU

La Secrétaire de séance,



Béatrice CHATELAIN

